

des députés et sénateurs inquiets pour notre santé

SENAT 13 février 2015

Sénateur UDI, Annick Billon : "En premier lieu, les radiofréquences engendrées par l'appareil et permettant le transfert d'informations à distance pose un **problème sanitaire**, car elles peuvent être considérées comme **cancérogènes**".

SENAT 9 juillet 2015

Sénateur UMP, Charles Revet : " il augmentera considérablement l'exposition quotidienne de la population aux ondes électromagnétiques. Imposer Linky, c'est soumettre les Français à ses irradiations 24H/24. Cette exposition est pourtant officiellement reconnue comme « **potentiellement cancérogène** » depuis 2011 par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'Organisation mondiale de la santé."

Risques relatifs aux compteurs Linky

14^e législature

Question écrite n° 20081 de Mme Samia Ghali (Bouches-du-Rhône - Socialiste et républicain)

publiée dans le JO Sénat du 18/02/2016 - page 663

Mme Samia Ghali attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur les risques relatifs à l'installation des compteurs Linky dans l'ensemble des foyers français.

Dans le cadre de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, 35 millions de compteurs électriques dits « classiques » seront remplacés par de nouveaux compteurs à radiofréquences communiquant au prestataire et en temps réel le niveau de consommation du logement.

Ces nouveaux compteurs permettront de résoudre certains problèmes à distance, notamment les mises en et hors tension des foyers, ou encore d'augmenter ou de diminuer la puissance délivrée. Cela représente un gain de productivité évident pour ERDF et ses concurrents, et une amélioration du service pour le consommateurs.

Néanmoins, ce compteur pose des problèmes d'ordres sanitaires. Les radiofréquences produites par cet appareil, ajoutées aux 125 000 antennes relais supplémentaires installées pour assurer la liaison, soulèvent naturellement des questions.

Les fréquences engendrées par le compteur Linky ont été classées en 2011 « cancérogènes possibles » par le Centre international de la recherche sur le cancer.

Par ailleurs, au delà des questions sanitaires, le financement de Linky et les bouleversements des prix des factures inquiètent les consommateurs. En effet, si ERDF assure que le compteur sera financé par les gains de productivité consécutifs à leur installation, la crainte de voir la facture exploser est réelle. Malgré l'évolution technologique que Linky représente, les avantages semblent être perceptibles uniquement du côté des prestataires. Aucune lisibilité n'est assurée pour le consommateurs, des nouvelles gammes de prix seront proposées, sans pour autant pouvoir consulter la consommation en temps réel.

C'est pourquoi elle souhaite obtenir des précisions sur les aménagements prévus pour pallier les risques pour le consommateur, tant sur le plan sanitaire que sur le plan commercial.

En attente de réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

14ème législature

Question N° : 92797	De M. Jean-Luc Bleunven (Socialiste, républicain et citoyen - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Décentralisation et fonction publique		Ministère attributaire > Décentralisation et fonction publique
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > électricité	Analyse > télérelève. compteurs. déploiement.
Question publiée au JO le : 02/02/2016 Date de changement d'attribution : 12/02/2016		

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la pose des compteurs Linky par ERDF. De nombreux citoyens se préoccupent des impacts de ces compteurs pour leur santé et leur logement. Tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance inférieure à 36 kVa sont concernés par la pose de ce nouveau compteur électrique, posé par les services d'ERDF. L'objectif de ces nouveaux compteurs est de mesurer les seules données de consommation d'électricité en kWh. Ces compteurs sont des outils de comptage des consommations d'électricité, et font partie intégrante des biens concédés à ERDF par les collectivités locales. Aussi, un consommateur ne peut s'opposer à la pose de ces dispositifs. Les élus locaux ne sont pas tous informés du fait que leur collectivité est propriétaire des compteurs qu'elle concède à EDF. Il lui demande dans quelle mesure l'assemblée délibérante d'une collectivité peut s'opposer à la pose de compteurs Linky sur son territoire.

14ème législature

Question N° : 92336	De M. Paul Molac (Écologiste - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > électricité	Analyse > télérelève. compteurs. déploiement.
Question publiée au JO le : 12/01/2016 Date de changement d'attribution : 12/02/2016		

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la question du déploiement des compteurs intelligents Linky. L'installation de ces compteurs de nouvelle génération au sein des habitations suscite des craintes chez les personnes électrosensibles. Ces compteurs, sources d'ondes électromagnétiques servant à la transmission de données vers les plateformes ERDF, génèrent ainsi un rayonnement classé « potentiellement cancérigène pour l'homme » par l'Organisation mondiale de la santé. Les personnes électrosensibles, déjà sujettes à de multiples symptômes (perte de sommeil, vertiges, tachycardie, etc.) craignent que l'installation des compteurs Linky conduise à une aggravation de leur état de santé. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en place, dans le cadre du déploiement des compteurs Linky, pour assurer la santé de ces personnes.